

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT - DÉMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE

Le Premier ministre a présenté lundi 17 mai 2021 la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville et les bâtiments innovants ». Dans le cadre du 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et de plus France Relance, le Ministère de l'énergie, le Ministère de la transition écologique et des territoires ainsi que les collectivités territoriales, le Secrétariat général pour l'égalité territoriale et le Bureau des Territoires, ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation urbaine (AMRI) pour les projets innovants les plus performants de la politique de la ville en rénovation urbaine, les zones écoparcelles, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et démonstrateurs de la ville durable, d'un montant de 300 millions d'euros.

Dans le perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbains, l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » vise la création d'un réseau national de démonstrateurs à l'échelle d'Éco-cités qui ont pour objectif de démontrer les avantages écologiques et de développement durable des espaces urbains innovants. Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de projets innovants et à faciliter la mise en œuvre de la stratégie durable de la ville durable « Habitat, la France de Demain », menée par le gouvernement en faveur des villes, villages, communes et populations.

Les démonstrateurs visent, en un premier temps, notamment, des éco-cités innovantes d'habitat social et innovantes et mobilisent des secteurs innovants (historiques, technologiques, agricoles, agricoles, etc.).

- Il est porté par une collectivité (ou un établissement public) en accord avec des partenaires tels que universités, laboratoires, entreprises, associations, collectivités, etc.
- Il vise à démontrer une stratégie innovante et performante de rénovation urbaine durable et innovante.
- Il vise à démontrer une stratégie innovante et performante de rénovation urbaine durable et innovante.

Les bénéficiaires de l'AMI pourront bénéficier d'une aide d'investissement de projet d'un montant de 300 millions d'euros, soit 100 millions d'euros par projet innovant et performant. Les projets innovants et performants sont soutenus par l'AMI qui a pour objectif de démontrer les avantages écologiques et de développement durable des espaces urbains innovants. Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie durable de la ville durable « Habitat, la France de Demain », menée par le gouvernement en faveur des villes, villages, communes et populations.

Communiqué de presse, Presse

Investissements d'avenir : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt "démonstrateur de la ville durable"

1 DOCUMENT - Publié le 25 mai 2021

Communiqué de presse



cp_lancement_ami_demonstrateur_ville_durable

PDF-986.48 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Le Premier ministre a présenté lundi 17 mai 2021 la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville et les bâtiments innovants ». Dans le cadre du 4^e Programme

URL de la page : <https://www.anru.fr/la-docutheque/investissements-davenir-lancement-dun-appel-manifestation-dinteret-demonstrateur-de>

à investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance, le Ministère du Logement, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des Territoires, en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour les projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain, lancent aujourd'hui l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable », doté de 305 millions d'euros.

Dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés, l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Ce programme s'inscrit dans la relance de la construction durable et la démarche « Habiter la France de Demain », lancée par le gouvernement en faveur de villes sobres, résilientes, inclusives et productives.

Un démonstrateur urbain est un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et mobilisant des solutions innovantes (techniques, technologiques, servicielles, organisationnelles, etc.) :

- Il est porté par une collectivité (ou un établissement public en accord avec elle), appuyée par un consortium fédérant l'ensemble des acteurs, publics ou privés, impliqués dans le projet : entreprises, associations, chercheurs, académiques etc...
- Il s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain à l'échelle d'un îlot, d'un groupe d'îlots ou d'un quartier répondant aux enjeux locaux.
- Il comprend une stratégie de réplique dans d'autres territoires visant à essaimer les composantes innovantes du projet.

Les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'une phase d'incubation du projet d'une durée de 36 mois maximum soutenue financièrement et techniquement par l'État. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront du soutien du PIA pour leur réalisation. Tous les territoires engagés dans un projet d'aménagement sont concernés par cet AMI qu'il s'agisse de métropoles, de petites villes comme de villes moyennes et peuvent être accompagnés afin d'y déployer les innovations qui répondent à leurs enjeux.

Ce programme pourra mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros du PIA 4 par démonstrateur,

URL de la page : <https://www.anru.fr/la-docutheque/investissements-davenir-lancement-dun-appel-manifestation-dinteret-demonstrateur-de>

incubation comprise. Au-delà du soutien financier, le programme vise à :

- Accompagner les porteurs de projets et leurs écosystèmes d'acteurs dans la définition et la réalisation de leur démonstrateur,
- Soutenir l'émergence d'outils et méthodes innovants, notamment numériques, permettant une transformation durable des filières de la conception, de la réalisation et de la gestion des espaces urbains ;
- Favoriser l'émergence d'innovations et d'acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l'international, la ville durable constituant un terrain d'expérimentation et un marché potentiel considérables.

En outre, la Banque des Territoires pourra mobiliser ses outils de financement en prêts et en fonds propres pour compléter le soutien aux projets lauréats, en faveur de territoires plus durables et plus attractifs.

Plusieurs vagues de sélection sont programmées : les réponses sont attendues au plus tard le 10 septembre 2021 concernant la première vague et d'ici le 5 novembre 2021 pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.

Le cahier des charges est accessible après inscription sur la plateforme www.achatpublic.com et via le site internet www.banquedesterritoires.fr :

[https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?
PCSLID=CSL_2021_C61UqLuxC](https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_C61UqLuxC)

[https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?
PCSLID=CSL_2021_C61UqLuxC](https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_C61UqLuxC)

Un webinaire de présentation des attendus de ce programme aura lieu le 2 juin 2021 à 14h30. Inscription obligatoire :

https://zoom.us/webinar/register/WN_e0JCKDgrQb-8nmX0tN3Uzw
https://zoom.us/webinar/register/WN_e0JCKDgrQb-8nmX0tN3Uzw